

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

9 décembre 2020

Date de l'affichage :

9 décembre 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-63

**Ressources humaines :
Maintien du régime
indemnitaires à titre
exceptionnel dans le cadre
de la crise sanitaire due au
COVID19**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 15 DECEMBRE 2020 à 18h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kevin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : M. Alain GUILLAUME (procuration à Laurence BADEI) et Mmes Laure LEPROVOST (procuration à Monsieur le Maire) et Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA).

Exposé des motifs

La délibération n°2017-351 du 11 juillet 2017 portant instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) prévoit la suppression du régime indemnitaire pour les agents placés en congé pour maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle, accident de service ou de travail.

La circulaire du 21 mars du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales précise que « compte tenu du caractère exceptionnel de la situation sanitaire et de son impact sur la situation individuelle des agents publics, les collectivités sont invitées, le cas échéant, à délibérer afin de permettre le maintien du régime indemnitaire des agents territoriaux placés en congé de maladie ordinaire atteints du coronavirus. Ainsi une délibération ultérieure en ce sens pourra, à titre exceptionnel, revêtir un caractère rétroactif à compter du 1er février 2020 ».

Les élus du conseil municipal sont invités à se prononcer sur les propositions exposées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS

Commune de

AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2020-63

Ressources humaines :
Maintien du régime
indemnitaire à titre
exceptionnel dans le cadre
de la crise sanitaire due au
COVID19

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE

(Signature et cachet)

- VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;
- VU la délibération n°81 du 10 octobre 1996 portant budgétisation du régime indemnitaire et de la prime de fin d'année ;
- VU la délibération n°2017-351 du 11 juillet 2017 portant instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) ;
- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'approuver le maintien de l'ensemble du régime indemnitaire en faveur agents placés en congés de maladie liés au COVID19.

ARTICLE 2 : D'approuver l'effet rétroactif de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

9 décembre 2020

Date de l'affichage :

9 décembre 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-64

Fixation de ratios dans le cadre des avancements de grade

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 15 DECEMBRE 2020 à 18h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : M. Alain GUILLAUME (procuration à Laurence BADEI) et Mmes Laure LEPROVOST (procuration à Monsieur le Maire) et Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA).

Exposé des motifs

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 ont modifié le cadre juridique relatif à l'avancement de grade et à la promotion interne et prévoient la définition de Lignes Directrices de Gestion, avant le 31 décembre 2020.

Les objectifs des Lignes Directrices de Gestion (LDG) sont les suivantes :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences (GPEEC),
- Fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Les propositions d'avancement de grade ne seront plus soumises à l'avis de la Commission Administrative Paritaire (C.A.P.). Si des ratios ne sont pas fixés par délibération, l'ensemble des agents pourrait bénéficier d'un avancement de grade dès que le statut le lui permet. Afin d'assurer une gestion raisonnée des ouvertures de postes et des budgets qui y sont liés il semble indispensable de fixer des ratios.

Il est proposé de fixer un taux de 30 % pour l'ensemble des grades de la collectivité, taux révisable tous les 3 ans.

Les élus du conseil municipal sont invités à se prononcer sur les propositions exposées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS

Commune de

AUBIGNAN

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2020-64

**Fixation de ratios dans le
cadre des avancements
de grade**

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 49 ;
- VU l'avis du comité technique en date du 15 décembre 2020 ;
- **CONSIDÉRANT** que l'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu ;
- **CONSIDÉRANT** que la périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.
- Ouïe l'exposé de **Monsieur le Maire**, et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'approuver un taux de 30 % basé sur l'ensemble des agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade (hors réussite à un examen) pour l'ensemble des grades de la collectivité, à compter du 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 2 : De dire que ce taux est révisable tous les 3 ans.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE

(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS

Commune de
AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
9 décembre 2020

Date de l'affichage :
9 décembre 2020

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2020-65
Ressources humaines :
Le point sur les contrats à
durée déterminée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 15 DECEMBRE 2020 à 18h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : M. Alain GUILLAUME (procuration à Laurence BADEI) et Mmes Laure LEPROVOST (procuration à Monsieur le Maire) et Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA).

Exposé des motifs

La continuité des services nécessite le recours à des agents contractuels. Il convient de prévoir les contrats suivants :

- *Pour le centre de loisirs :*
 - 1 CDD de 35h/semaine du 01/01/2021 au 31/08/2021 pour accroissement d'activité pour le poste de directeur de centre de loisirs.
- *Pour les écoles et le périscolaire :*
 - 1 CDD de 35h/semaine du 01/01/2021 au 28/02/2021 pour accroissement saisonnier d'activité pour le poste d'agent d'entretien et agent d'animation ;
 - 1 CDD de 30h/semaine du 01/01/2021 au 30/06/2021 pour accroissement d'activité pour le poste d'agent d'entretien ;
 - 1 CDD de 30h/semaine du 01/01/2021 au 30/06/2021 pour accroissement d'activité pour le poste d'agent d'entretien ;
 - 1 CDD de 28h30/semaine du 01/01/2021 au 30/06/2021 pour accroissement d'activité pour le poste d'agent.
- *Pour les services techniques :*
 - 1 CDD de 35h/semaine du 01/01/2021 au 28/02/2021 pour un accroissement saisonnier d'activité pour le poste d'agent polyvalent des services techniques ;
 - 1 CDD de 35h/semaine du 01/01/2021 au 31/03/2021 pour un accroissement saisonnier d'activité pour le poste d'agent polyvalent des services techniques ;
 - 1 CDD de 35h/semaine du 01/01/2021 au 30/06/2021 pour accroissement d'activité pour le poste d'agent polyvalent des services techniques ;
 - 1 CDD de 35h/semaine du 01/01/2021 au 30/06/2021 pour accroissement d'activité pour le poste d'agent polyvalent des services techniques ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS

Commune de

AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2020-65

Ressources humaines :
Le point sur les contrats à
durée déterminée

- 1 CDD de 35h/semaine du 01/01/2021 au 30/06/2021 pour accroissement d'activité pour le poste d'agent polyvalent des services techniques.

Les élus du Conseil municipal sont invités à approuver le recours aux contrats mentionnés ci-dessus et à autoriser Monsieur le Maire, ou un élu pouvant le représenter, à les signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le recours aux contrats mentionnés ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire, ou un élu pouvant le représenter, à les signer.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE

(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
07/10/2020

Date de l'affichage :
07/10/2020

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2020-66
**Demande de subvention au
titre du fonds de concours
de la CoVe pour la création
d'un skate-park**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 15 DECEMBRE 2020 à 18h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : M. Alain GUILLAUME (procuration à Laurence BADEI) et Mmes Laure LEPROVOST (procuration à Monsieur le Maire) et Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA).

Exposé des motifs

La commune d'AUBIGNAN a pour projet de créer un skate-park dans la continuité du city-park, jouxtant le stade de la Condamine. Elle souhaite confier ce projet à la société Transalp, le prestataire mieux disant suite à la consultation qui a été réalisée. Le terrassement de cet équipement de loisirs serait confié à l'entreprise Colas dans le cadre du marché à bons de commandes. Le coût de ce projet s'élève à 62 925,90 € HT (soit 75 511,08€ TTC) pour la partie modules mise en œuvre par Transalp et à 12 895,00€ HT (soit 15 474,00€ TTC) pour la partie terrassement. Le montant total de ce projet s'élève donc à 75 820,90€ HT (soit 90 985,08 € TTC).

Pour la réalisation de ces travaux, la commune souhaite solliciter une participation auprès de la CoVe, au titre des fonds de concours à l'investissement d'un montant de 12 500,00 €. En effet, la CoVe aide financièrement les communes dans leurs investissements pour un montant maximum de 2 x 12 500,00 € par mandature. Pour y prétendre, la municipalité d'AUBIGNAN doit transmettre un dossier complet de demande de subvention.

Le plan de financement serait le suivant :

- Participation de la CoVe sur la part HT : 12 500,00€ (16,49%)
- Part communale HT : 63 320,90€

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (HT) : 75 820,90 €

Les membres du Conseil municipal sont invités à valider ce projet de travaux et à se prononcer sur cette demande de subvention au titre du fonds de concours CoVe d'un montant de 12 500 €.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS

Commune de
AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2020-66

Demande de subvention au
titre du fonds de concours
de la CoVe pour la création
d'un skate-park

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur Richard VIGNON, Adjoint au Maire et
après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : D'approuver le projet de création d'un skate-park dans
le prolongement du city-park actuel.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à une
demande de subvention au titre des fonds de concours
d'investissement de la CoVe pour un montant de 12 500,00 €.

ARTICLE 3 : D'approuver le plan de financement ci-dessous :

- Participation de la CoVe sur la part HT : 12 500,00€ (16,49%)
- Part communale HT : 63 320,90€

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (HT) : 75 820,90 €

ARTICLE 4 : D'autoriser Monsieur le Maire d'AUBIGNAN à signer tout
document relatif à cette demande de subvention.

ARTICLE 5 : De dire que les crédits liés à ces travaux seront prévus
au budget principal de la commune d'AUBIGNAN pour l'exercice
2021.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
9 décembre 2020

Date de l'affichage :
9 décembre 2020

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2020-67
**Attribution des marchés de
travaux de l'Hôtel de Ville**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-21840042-20201215-D2020-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020
Affichage : 16/12/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 15 DECEMBRE 2020 à 18h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : M. Alain GUILLAUME (procuration à Laurence BADEI) et Mmes Laure LEPROVOST (procuration à Monsieur le Maire) et Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA).

Exposé des motifs

Dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, un appel d'offres a été lancé en août 2020 (via le site spécialisé www.e-marchéspublics.com) qui s'est achevée le 13 octobre dernier. C'est le cabinet d'architecture de Sarrians Daniel et Cayssol qui est en charge de ce dossier et en est le maître d'œuvre. Sont associés à ce projet, l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la CoVe ainsi les bureaux d'études techniques suivants :

- BET structure : Cabinet BSE d'Avignon ;
- BET fluides : SARL Agibat d'Avignon ;
- Economiste : Cabinet Mazzola de Carpentras.

Cet appel d'offres concernait 12 lots répartis comme suit :

- Lot n°1 : Démolition / VRD / Gros œuvre / Pierre / Charpente / Couverture
- Lot n°2 : Etanchéité-Zinguerie
- Lot n°3 : Enduits de façade
- Lot n°4 : Cloisons-Doublages-Plafonds
- Lot n°5 : Menuiseries bois extérieures et intérieures
- Lot n°6 : Revêtement de sol et faïences
- Lot n°7 : Serrurerie
- Lot n°8 : Peinture
- Lot n°9 : Electricité
- Lot n°10 : Plomberie-Sanitaires-CVC (chauffage-ventilation-climatisation)
- Lot n°11 : Ascenseur
- Lot n°12 : Echafaudages

L'estimation de ces travaux effectuée par le maître d'œuvre était de 1 429 000,00 €.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2020-67

Attribution des marchés de
travaux de l'Hôtel de Ville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Dans le cadre de ce marché à procédure adaptée, 37 offres ont été transmises par voie dématérialisée. Le maître d'œuvre de ce projet a procédé à l'analyse des offres qui ont été réceptionnées dans le cadre de cette procédure. L'analyse a été effectuée au regard des critères inscrits dans le règlement de consultation à savoir : 60 % pour le critère qualitatif et 40 % pour le critère financier. Une négociation a ensuite été réalisée auprès des entreprises postulantes pour vérifier certains aspects de réponses techniques et les inviter à confirmer leurs prix. Une restitution de cette analyse a été présentée aux élus en charge du suivi de ce dossier le 26 novembre dernier. Le rapport d'analyse des offres complet vous est joint à la présente note de synthèse. Voici, synthétisé ci-dessous, les entreprises proposées comme attributaires suite à cet appel d'offres :

Lots	Entreprises pressenties	Note finale/100	Information relative au prix après négociation
1 - Démolition-VRD-Gros œuvre-Pierre-Charpente-Couverture <i>Estimation : 520 420,00 €HT</i> (3 offres)	Entreprise RICOU (Valréas)	91,60	523 200,60 €
2- Etanchéité-Zinguerie (2 offres) <i>Estimation : 15 000,00 €HT</i>	SCI ETANCHEITE (Marseille)	83,80	11 000,00 €
3- Enduits de façade <i>Estimation : 39 725,00 €HT</i> (2 offres)	Entreprise LAUGIER (Jonquières)	83,20	39 765,00 €
4- Cloisons-Doublages-Plafonds <i>Estimation : 148 646,00 €HT</i> (3 offres)	Entreprise SOLELEC (Avignon)	87,20	153 955,50
5- Menuiseries bois extérieures et intérieures <i>Estimation : 215 000,00 €HT</i> (3 offres)	Entreprise ILLE (Venasque)	85,80	214 216,00 €
6- Revêtement de sol et faïences <i>Estimation : 92 215,00 €HT</i> (3 offres)	Entreprise SPVC (Carpentras)	79,60	89 693,57 €
7- Serrurerie <i>Estimation : 39 600,00 €HT</i> (3 offres)	Entreprise FMFB (Saint-Saturnin)	83,00	32 751,11 €
8- Peinture <i>Estimation : 33 000,00 €HT</i> (2 offres)	Entreprise BS PEINTURE	86,00	41 093,00 €
9- Electricité <i>Estimation : 89 000,00 €HT</i> (6 offres)	ELERGIE (Le Pontet)	83,58	73 000,00 €
10- Plomberie-Sanitaires-CVC <i>Estimation : 108 000,00 €HT</i> (5 offres)	Entreprise ASR FLUIDELEC (Carpentras)	86,00	91 000,00 €
11- Ascenseur <i>Estimation : 41 000,00 €HT</i> (3 offres)	Entreprise COPAS (Guilherand-Granges -07)	85,60	35 950,00 €
12- Echafaudages <i>Estimation : 45 000,00 €HT</i> (2 offres)	Entreprise SPE (Vitrolles)	89,40	56 051,00 €

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur les attributions proposées concernant 10 des 12 lots de travaux de l'Hôtel de Ville. Il est proposé de sursoir à l'attribution des lots 2 et

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS

Commune de
AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2020-67

Attribution des marchés de
travaux de l'Hôtel de Ville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

9 pour lesquels une nouvelle négociation va être demandée aux architectes et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après débat ;

DECIDE À LA MAJORITE :

ARTICLE 1 : D'approuver les attributions proposées dans le tableau ci-dessous pour 10 des 12 lots à savoir :

- Lot n°1 : Démolition / VRD / Gros œuvre / Pierre / Charpente / Couverture : Entreprise RICOU ;
- Lot n°3 : Enduits de façade : Entreprise LAUGIER ;
- Lot n°4 : Cloisons-Doublages-Plafonds : Entreprise SOLELEC
- Lot n°5 : Menuiseries bois extérieures et intérieures : Entreprise ILLE ;
- Lot n°6 : Revêtement de sol et faïences : Entreprise SPVC ;
- Lot n°7 : Serrurerie : Entreprise FMMB ;
- Lot n°8 : Peinture : BS PEINTURE
- Lot n°10 : Plomberie-Sanitaires-CVC (chauffage-ventilation-climatisation) : Entreprise ASR FLUIDELEC ;
- Lot n°11 : Ascenseur : Entreprise COPAS ;
- Lot n°12 : Echafaudages : Entreprise SPE.

ARTICLE 2 : De sursoir à l'attribution des lots n°2 (étanchéité) et n°9 (électricité) afin de procéder à une nouvelle négociation avec les entreprises postulantes.

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire d'AUBIGNAN à signer tout document relatif à cette procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 4 : De dire que les crédits liés à ces travaux seront prévus au budget principal de la commune d'AUBIGNAN pour l'exercice 2021 (chapitre 23).

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

5 voix contre : Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
9 décembre 2020

Date de l'affichage :
9 décembre 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-68
**Demande de subvention au titre du FRAT 2021 :
Rénovation et agrandissement de l'Hôtel de Ville**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020
Affichage : 16/12/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 15 DECEMBRE 2020 à 18h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kevin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : M. Alain GUILLAUME (procuration à Laurence BADEI) et Mmes Laure LEPROVOST (procuration à Monsieur le Maire) et Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA).

Exposé des motifs

La commune d'Aubignan souhaite procéder à une demande de subvention au titre du fonds régional d'aménagement du territoire (FRAT) pour les travaux de l'Hôtel de Ville. En effet, ce type de projet est éligible au FRAT sur la base de 30% de subvention plafonnée à 200 000,00 €.

L'enveloppe globale estimative des travaux relatifs à ce projet s'élevant à 1 429 000,00 € HT, la mairie d'AUBIGNAN souhaite solliciter une subvention de 200 000,00 € correspondant à 14% du montant total hors taxes des dépenses

Aussi, le plan de financement prévisionnel des travaux s'établit donc comme suit :

▶ FRAT 2021 - Région :	200 000,00 € (14%)
▶ CDST 2020-2022 - Département :	217 750,00 (15,24%)
▶ DSIL - Etat :	461 189,28 € (32,27%)
▶ Participation communale :	550 060,72 € (38,49%)
MONTANT TOTAL HT :	1 429 000,00 €

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur la possibilité de procéder à la demande de subvention au titre du FRAT 2021 et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à celle-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après débat ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS

Commune de
AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2020-68

Demande de subvention au
titre du FRAT 2021 :
Rénovation et
agrandissement de
l'Hôtel de Ville

DECIDE À LA MAJORITE :

ARTICLE 1 : D'approuver Monsieur le Maire à procéder à une demande de subvention au titre du FRAT 2021 pour un montant de 200 000,00 € en faveur du projet de rénovation et d'agrandissement de l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement ci-dessous :

▶ FRAT 2021 - Région :	200 000,00 € (14%)
▶ CDST 2020-2022 - Département :	217 750,00 (15,24%)
▶ DSIL - Etat :	461 189,28 € (32,27%)
▶ Participation communale :	550 060,72 € (38,49%)
MONTANT TOTAL HT :	1 429 000,00 €

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire d'AUBIGNAN à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020
Affichage : 16/12/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

5 voix contre : Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
9 décembre 2020

Date de l'affichage :
9 décembre 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-69
Appel à projets du Conseil départemental pour la sécurisation du stationnement vélo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 15 DECEMBRE 2020 à 18h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : M. Alain GUILLAUME (procuration à Laurence BADEI) et Mmes Laure LEPROVOST (procuration à Monsieur le Maire) et Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA).

Exposé des motifs

Le schéma départemental Vélo en Vaucluse (SDVV), approuvé le 5 juillet 2019, traite dans son axe 1 de la sécurisation et du développement de la pratique du vélo pour tous. L'action 1.5 de cet axe insiste sur la sécurisation du stationnement des vélos, point incontournable à leur utilisation au quotidien.

Les objectifs de cet appel à projet sont de :

- Sécuriser le stationnement des vélos pour les citoyens lors de leurs déplacements sur des lieux d'accueil public pour leurs démarches administratives ;

- D'aider au développement des équipements de stationnement des vélos sur des sites très fréquentés et ainsi favoriser la pratique quotidienne du vélo.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil départemental de Vaucluse aide les communes avec la fourniture et la pose d'arceaux (4 ou 5 au choix de la collectivité) destinés au stationnement des vélos pour l'accès aux sites d'établissements recevant du public. Il s'agit d'une subvention en nature. Le matériel fourni est composé d'arceaux métalliques peints par peinture polyester thermodurcissable, aux choix de la couleur de la collectivité.

Les critères de sélection est la distance entre le lieu de positionnement de cet équipement et les services publics, idéalement entre 0 et 50 mètres maximum (4 points max). Plus le site est proche, plus de points sont attribués au dossier. Les notations portent également sur le nombre de services disponibles sur le site (3 points max) et sur la suppression d'une place de stationnement VL (3 points max).

Le site choisi par la ville d'Aubignan est l'espace qui se situe entre les locaux du CCAS et de la Police Municipale et l'entrée du groupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS

Commune de
AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2020-69

Appel à projets du Conseil
départemental pour la
sécurisation du
stationnement vélo

scolaire « La Garenne ». Cette localisation permettra d'obtenir le maximum de points possible.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'inscription de la ville d'Aubignan dans cet appel à projets et sur le choix de la localisation de l'emplacement des arceaux de stationnement pour vélos.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU le schéma départemental Vélo en Vaucluse (SDVV), approuvé le 5 juillet 2019 et notamment son axe 1 sur la sécurisation et du développement de la pratique du vélo pour tous ;
- VU l'appel à projet du Conseil départemental de Vaucluse ;
- Ouïe l'exposé de Madame Laurence BADEI, Adjointe au Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : D'approuver l'inscription de la commune d'Aubignan dans cet appel à projet relatif à la sécurisation du stationnement vélo.

ARTICLE 2 : De proposer l'installation de ces arceaux de stationnement pour vélos entre le bâtiment regroupant les services du CCAS et de la Police municipale et l'entrée du groupe scolaire « La Garenne ».

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire d'AUBIGNAN à signer tout document relatif à cet appel à projet.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

9 décembre 2020

Date de l'affichage :

9 décembre 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-71

Ouverture de crédits 2021 en section d'investissement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 15 DECEMBRE 2020 à 18h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : M. Alain GUILLAUME (procuration à Laurence BADEI) et Mmes Laure LEPROVOST (procuration à Monsieur le Maire) et Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA).

Exposé des motifs

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget [...], l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent ».

Vous serez invités à vous prononcer pour autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en dépenses d'investissement au budget prévisionnel 2020 (décisions modificatives et reports inclus) soit 2 087 818,23 €. Ainsi, le montant global des crédits pouvant être ouverts jusqu'à l'adoption définitive du budget soit 521 954,56 €, repartis par chapitre comme suit :

Chapitres	Crédits ouverts en 2020	Crédits pouvant être autorisés en 2021
20	153 750,00 €	38 437,50 €
21	1 509 068,23€	377 267,06 €
23	425 000,00 €	106 250,00 €
Total	2 087 818,23 €	521 954,56 €

Les élus du conseil municipal sont invités à autoriser l'ouverture de crédits par anticipation pour l'exercice 2021 afin de pouvoir mandater les factures d'investissement jusqu'à l'adoption du budget.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS

Commune de
AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2020-71

Ouverture de crédits 2021
en section d'investissement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur Frédéric FRIZET, Adjoint au Maire, et après débat ;

DECIDE À LA MAJORITÉ

ARTICLE UNIQUE : D'autoriser l'ouverture de crédits par anticipation pour l'exercice 2021 afin de pouvoir mandater les factures d'investissement jusqu'à l'adoption du budget comme suit :

Chapitres	Crédits ouverts en 2020	Crédits pouvant être autorisés en 2021
20	153 750,00 €	38 437,50 €
21	1 509 068,23€	377 267,06 €
23	425 000,00 €	106 250,00 €
Total	2 087 818,23 €	521 954,56 €

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

5 voix contre : Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS Nord

Commune de
AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
9 décembre 2020

Date de l'affichage :
9 décembre 2020

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2020-72
**Cimetière d'AUBIGNAN :
vote des tarifs 2021
pour le columbarium**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 15 DECEMBRE 2020 à 18h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : M. Alain GUILLAUME (procuration à Laurence BADEI) et Mmes Laure LEPROVOST (procuration à Monsieur le Maire) et Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA).

Exposé des motifs

Comme à chaque fin d'exercice, il convient de fixer les tarifs relatifs au columbarium. Il est proposé de reconduire les tarifs adoptés en 2020 soit :

Concession de 15 ans pour 1 case contenant 4 urnes	600,00 €
Concession de 30 ans pour 1 case contenant 4 urnes	1 200,00 €
Concession de 50 ans pour 1 case contenant 4 urnes	2 000,00 €

Les membres du conseil municipal seront invités à se prononcer sur les tarifs du nouveau columbarium pour 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Madame Marie-Josée AYME, Adjointe au Maire d'AUBIGNAN et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : D'approuver les tarifs des prestations funéraires pour l'exercice 2021 tels que détaillés ci-dessous :

Concession de 15 ans pour 1 case contenant 4 urnes	600,00 €
Concession de 30 ans pour 1 case contenant 4 urnes	1 200,00 €
Concession de 50 ans pour 1 case contenant 4 urnes	2 000,00 €

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
9 décembre 2020

Date de l'affichage :
9 décembre 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-73
Tarification des prestations funéraires pour 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 15 DECEMBRE 2020 à 18h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : M. Alain GUILLAUME (procuration à Laurence BADEI) et Mmes Laure LEPROVOST (procuration à Monsieur le Maire) et Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA).

Exposé des motifs

Chaque année, le Conseil municipal est appelé à voter les tarifs liés aux prestations de la Régie Funéraire. Il est proposé de reconduire les tarifs 2020 pour l'exercice 2021 à savoir :

Type de prestations	Tarifs proposés pour 2021 en €
Formalités obsèques	40 €
Table de condoléances	30 €
Transport corbillard commune	80 €
Transport corbillard hors commune (< 50 km)	100 €
Transport corbillard hors commune (> 50 km) en sus du forfait « Transport corbillard hors commune (< 50 km) »	1 €/km
Table réfrigérante	80 €
Mise en bière	70 €
Inhumation caveau porte	70 €
Inhumation caveau dalle	120 €
Inhumation caveau terre	175 €
Réunion/réduction de corps	100 €
Transfert	70 €
Forfait porteurs du cercueil	50 € par porteur

Les élus du Conseil municipal sont invités à prononcer sur les tarifs des prestations funéraires pour l'exercice 2021.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2020-73

**Tarification des prestations
funéraires pour 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Madame Marie-Josée AYME, Adjointe au Maire d'AUBIGNAN et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : D'approuver les tarifs des prestations funéraires pour l'exercice 2021 tels que détaillés ci-dessous :

Type de prestations	Tarifs proposés pour 2021 en €
Formalités obsèques	40 €
Table de condoléances	30 €
Transport corbillard commune	80 €
Transport corbillard hors commune (< 50 km)	100 €
Transport corbillard hors commune (> 50 km) en sus du forfait « Transport corbillard hors commune (< 50 km) »	1 €/km
Table réfrigérante	80 €
Mise en bière	70 €
Inhumation caveau porte	70 €
Inhumation caveau dalle	120 €
Inhumation caveau terre	175 €
Réunion/réduction de corps	100 €
Transfert	70 €
Forfait porteurs du cercueil	50 € par porteur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE

(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS Nord

Commune de
AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
9 décembre 2020

Date de l'affichage :
9 décembre 2020

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

**n° 2020-74
Cimetière d'AUBIGNAN :
vote des tarifs 2021
pour les concessions**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020
Affichage : 16/12/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 15 DECEMBRE 2020 à 18h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : M. Alain GUILLAUME (procuration à Laurence BADEI) et Mmes Laure LEPROVOST (procuration à Monsieur le Maire) et Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA).

Exposé des motifs

Comme à chaque fin d'exercice, il convient de fixer les tarifs relatifs aux concessions du cimetière municipal d'AUBIGNAN. Il est proposé de reconduire les tarifs adoptés en 2020 soit :

Types de prestations	Tarifs en 2020	Tarifs proposés en 2021
Concessions de 50 ans	180 € le m ²	180 € le m ²
Concessions pour 30 ans	150 € le m ²	150 € le m ²

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver les propositions tarifaires pour 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Madame Marie-Josée AYME, Adjointe au Maire d'AUBIGNAN et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : D'approuver les tarifs des prestations funéraires pour l'exercice 2021 tels que détaillés ci-dessous :

Types de prestations	Tarifs proposés en 2021
Concessions de 50 ans	180 € le m ²
Concessions pour 30 ans	150 € le m ²

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS Nord

Commune de
AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
9 décembre 2020

Date de l'affichage :
9 décembre 2020

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2020-75
Remboursement à un agent
(Sébastien LEBRUN)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 15 DECEMBRE 2020 à 18h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : M. Alain GUILLAUME (procuration à Laurence BADEI) et Mmes Laure LEPROVOST (procuration à Monsieur le Maire) et Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA).

Exposé des motifs

Il convient de procéder au remboursement des frais engagés par Monsieur Sébastien LEBRUN dans le cadre de sa formation funéraire qui s'est déroulée à Paris. En effet, Monsieur LEBRUN a fait l'avance des frais de déplacement en métro pour un montant de 97,90 €.

Vous serez invités à vous prononcer sur le remboursement de ces frais à Monsieur Sébastien LEBRUN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Madame Marie-Josée AYME et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le remboursement des frais de déplacement réalisés dans le cadre de sa formation funéraire à Paris pour un montant de 97,90 €.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS Nord

Commune de
AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
9 décembre 2020

Date de l'affichage :
9 décembre 2020

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2020-76
Annulations de la salle
polyvalente
et remboursement
d'acomptes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201215-D2020-76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 15 DECEMBRE 2020 à 18h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : M. Alain GUILLAUME (procuration à Laurence BADEI) et Mmes Laure LEPROVOST (procuration à Monsieur le Maire) et Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA).

Exposé des motifs

Suite à la crise sanitaire, l'ensemble des locations de la salle polyvalente a été annulé. Ces locations sont précédées du versement d'un acompte par les preneurs, acompte qui a été encaissé pour acter la réservation et qu'il s'agit donc de rembourser les personnes suivantes :

- Sarah LEMAITRE pour un acompte d'un montant de 150 € ;
- Fabien BRUN pour un acompte d'un montant de 105 € ;
- Sandra CANDEL pour un acompte d'un montant de 120 € ;
- Morgane LAFFEZ pour un acompte d'un montant de 105 € ;

Les élus du Conseil municipal sont invités à approuver le remboursement de ces acomptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouïe l'exposé de Monsieur Richard VIGNON, Adjoint au Maire en charge de la Gestion des Salles, et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le remboursement de l'acompte en faveur de :

- Sarah LEMAITRE pour un acompte d'un montant de 150 € ;
- Fabien BRUN pour un acompte d'un montant de 105 € ;
- Sandra CANDEL pour un acompte d'un montant de 120 € ;
- Morgane LAFFEZ pour un acompte d'un montant de 105 € ;

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.



COMMUNE D'AUBIGNAN
84810

Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS
Communauté d'Agglomération
Ventoux Comtat Venaissin (CoVe)

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUBIGNAN

Règlement relatif au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

REFERENCES

- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;
- Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88 ;
- Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- Décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;
- Décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;
- Arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 ;
- Arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Circulaire ministérielle N° R : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Accusé certifié exécutoire :

Réception par le préfet : 19/10/2020
Affichage : 19/10/2020

Circulaire ministérielle du 3 avril 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique territoriale.

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES A L'ENSEMBLE DES FILIERES

LES BENEFICIAIRES

Le RIFSEEP (IFSE et éventuellement CIA) est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.
- Ce régime indemnitaire sera également appliqué **aux agents contractuels** relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 et occupant un emploi au sein de la commune.

MODALITES D'ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie **d'arrêté individuel**, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

Le montant individuel sera proratisé en fonction du temps de travail.

CONDITIONS DE CUMUL

Le régime indemnitaire mis en place par la présente délibération **est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.**

En conséquence, le RIFSEEP ne peut se cumuler avec :

- la prime de fonction et de résultats (PFR),
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- l'indemnité d'exercice de missions des préfetures (I.E.M.P.),
- la prime de service et de rendement (P.S.R.),
- l'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- la prime de fonction informatique
- l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes
- l'indemnité pour travaux dangereux et insalubres

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Ce régime indemnitaire pourra en revanche être cumulé avec :

l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement)

Reception dans l'Etat le 19/10/2020
Affichage en 1015p

les dispositifs d'intéressement collectif,

- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel
- l'indemnité forfaitaire complémentaire pour la participation aux consultations électorales (IFCE)

REVALORISATION ET REEXAMEN

Les plafonds annuels retenus seront automatiquement revalorisés :

- En cas d'évolution de la valeur du point d'indice ;
- En cas d'évolution de la valeur du SMIC.

Le présent règlement pourra être réexaminé 2 ans après sa mise en application.

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'IFSE : DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES MONTANTS MAXIMA

CADRE GENERAL

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans la présente délibération, **une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE)** ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents.

Cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, et sur la prise en compte de l'expérience accumulée d'autre part.

Elle reposera ainsi sur une notion de groupe de fonctions dont le nombre sera défini pour chaque cadre d'emplois concerné sans pouvoir être inférieur à 1, et définis selon les critères suivants :

- **Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;**
- **Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;**
- **Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.**
- **Expérience professionnelle.**

Son attribution fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale notifié à l'agent. L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :

- Niveau hiérarchique ;
- Nombre de collaborateurs encadrés ;
- Type de collaborateurs encadrés ;
- Organisation du travail des agents, gestion des plannings ;
- Accompagnement ou tutorat ;
- Niveau de responsabilités (financières, juridiques, politiques...)
- Délégation de signature ;
- Conduite de projet ;
- Echéances à respecter ;
- Préparation et/ou animation de réunions ;
- Conseil aux élus ;
- Niveau de difficulté du poste (arbitrage, conseil...)
- Polyvalence ;
- Pratique d'un logiciel métier ;
- Outils/qualifications spécifiques requis ;
- Actualisation des connaissances nécessaire à l'exercice des fonctions ;

Accusé de réception

064-2141113-D2020-48-DE

Accusé de réception

Risques de contamination/Utilisation de produits dangereux ;

Risques de blessures ;

- Variation des horaires, horaires coupés ;
- Obligation d'assister aux réunions ;
- Engagement de la responsabilité financière ;
- Acteur de prévention ;
- Membre titulaire du C.T. et/ou du C.H.S.C.T. ;
- Gestion de l'économat (stocks, véhicules...)
- Tutorat ;
- Binôme ;
- Expérience dans le domaine d'activité ;
- Connaissance de l'environnement de travail (formation...)
- Diplôme, qualification, examen, concours détenus.

Les agents bénéficiant d'un logement pour nécessité absolue de service bénéficient de plafonds minorés dans la limite de ceux prévus pour les fonctionnaires des corps de référence de l'Etat.

CONDITIONS DE VERSEMENT

L'IFSE fera l'objet d'un versement mensuel.

CONDITIONS DE REEXAMEN

Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions (changement de groupe de fonctions avec davantage d'encadrement, de technicité ou de sujétions, ou mobilité vers un poste relevant du même groupe de fonctions). Il est à noter que le montant de l'IFSE pourra alors être revu à la baisse ;
- A minima, tous les 2 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent ;
- En cas de changement de cadre d'emploi suite à une promotion, ou la réussite à un concours.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Bénéficieront de l'IFSE, les cadres d'emplois et emplois énumérés ci-après :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201013-D2020-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2020
Affichage : 19/10/2020

Filière administrative

Cadre d'emplois des attachés et secrétaires de mairie (A)

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE	
		Plafonds annuels réglementaires	Plafonds annuels retenus
Groupe 1	Directrice Générale des services	36 210 €	18 105 €
Groupe 2	Directrice adjointe	32 130 €	16 065 €
Groupe 3	Responsable de service	25 500 €	12 750 €
Groupe 4	Chargé de mission, adjoint au responsable de service	20 400 €	10 200 €

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE	
		Plafonds annuels réglementaires	Plafonds annuels retenus
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €	8 740 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service. Fonction de pilotage, de coordination Expertise et sujétions particulières	16 015 €	8 008 €
Groupe 3	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 084218400042-20201013-02020-48-DE Poste d'instruction avec expertise	14 650 €	7 325 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2020

Affichage : 19/10/2020

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE	
		Plafonds annuels réglementaires	Plafonds annuels retenus
Groupe 1	Responsable de service	11 340 €	5 670 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service.	10 800 €	5 400 €
Groupe 3	Fonctions d'accueil. Fonctions d'exécution	-	5 150 €

Filière technique

Cadre d'emplois des ingénieurs (A)

Arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE	
		Plafonds annuels réglementaires	Plafonds annuels retenus
Groupe 1	Responsables de services	36 210 €	18 105 €
Groupe 2	Chefs d'équipes	32 130 €	16 065 €
Groupe 3	Expertise	25 500 €	12 750 €

Cadre d'emplois des techniciens (B)

Arrêté ministériel du 30.12.2015 pris pour l'application aux agents du corps des techniciens supérieurs du développement durable (dans l'attente de publication d'un arrêté d'application à la Fonction Publique territoriale)

Décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE	
		Plafonds annuels réglementaires	Plafonds annuels retenus
Groupe 1	Responsables de services	17 480 €	8 740 €
Groupe 2	Chefs d'équipes	16 015 €	8 008 €
Groupe 3	Expertise	14 650 €	7 325 €

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201013-D2020-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2020
Affichage : 19/10/2020

Cadre d'emplois des adjoints techniques (C)

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE	
		Plafonds annuels réglementaire	Plafonds annuels retenus
Groupe 1	Chefs d'équipe	11 340 €	5 670 €
Groupe 2	Agent autonome. Sujétions	10 800 €	5 400 €
Groupe 3	Fonctions d'exécution	-	5 150 €

Cadre d'emplois des agents de maîtrise (C)

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE	
		Plafonds annuels réglementaire	Plafonds annuels retenus
Groupe 1	Chefs d'équipe	11 340 €	5 670 €
Groupe 2	Agent autonome. Sujétions	10 800 €	5 400 €
Groupe 3	Fonctions d'exécution	-	5 150 €

Filière médico-sociale

Cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisés des écoles maternelles (C)

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE	
		Plafonds annuels réglementaire	Plafonds annuels retenus
Groupe 1	Encadrement de proximité, sujétions, qualifications particulières ou complexes	11 340 €	5 670 €
Groupe 2	Fonctions d'exécution	10 800 €	5 400 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20201013-D2020-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Filière culturelle

Réception par le préfet du 16/10/2020

Affichage : 19/10/2020

Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine (C)

Arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret no 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE	
		Plafonds annuels réglementaire	Plafonds annuels retenus
Groupe 1	Chefs d'équipe	11 340 €	5 670 €
Groupe 2	Agent autonome. Sujétions	10 800 €	5 400 €
Groupe 3	Fonctions d'exécution	-	5 150 €